

LES FONDS STRUCTURELS ET LE LOGEMENT

Marc Uhry – Fondation Abbé Pierre, octobre 2016

Extrait en Français, adapté du document « *Structural funds and housing 2014-2020* »
rédigé par Edit Lakatos et publié par Housing Europe en octobre 2016

Le règlement (UE) n° 1301/2013 sur le Fonds Européen de Développement Régional, etc., ouvre plusieurs perspectives nouvelles pour le logement. C'est notamment le cas pour les actions relatives à l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Dans le même temps, d'autres dispositifs, comme le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds de Cohésion (FC), et le Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER), s'ouvrent également à des actions liées à l'habitat, aux fins d'insertion sociale. Avant de détailler les priorités essentielles, il importe de préciser quelques différences entre la période actuelle (2014-2020) et la période précédente.

Qu'est-ce qui a changé dans la déclinaison des fonds structurels ?

Un budget potentiellement plus large

Tout d'abord, la structure des affectations est modifiée dans la période actuelle.

En 2007-2013, la dépense totale pour les projets liés au logement a été de 2 milliards d'euros et était focalisée sur l'amélioration thermique des ménages à bas revenus.

Au-delà, en 2007-2013, le soutien maximal de l'UE au logement ne pouvait pas excéder 4% des dépenses du FEDER, pour chacun des programmes opérationnels (c'est-à-dire les priorités d'affectations des fonds structurels propre à chaque gestionnaire de ces fonds ; en France, ce sont les Conseils Régionaux. Les Programmes Opérationnels 2014-2020 sont disponibles en [suivant ce lien](#)) et aussi longtemps qu'elles ne dépassaient pas 2% du total du FEDER, en accumulé. Le FEDER était alors de 198 milliards d'euros, le plafond total était inférieur à 4 milliards d'euros, cumulés sur la période de six ans, soit une moyenne de plafond de 666 millions d'euros par an pour l'ensemble de l'Europe.

Bien qu'il ne soit pas possible à ce stade de détailler précisément la déclinaison actuelle des Fonds Structurels en matière de logement, une augmentation significative est perceptible, par rapport à la période précédente, en matière de montants susceptibles d'être affectés au logement. En 2014-2020, le budget prévisionnel des Fonds Structurels est de 960 milliards d'euros. Les deux principaux axes ayant trait au logement sont :

- L'efficacité énergétique dans le logement : 6,10 milliards d'euros (FEDER et Fonds de Cohésion pour les pays d'Europe centrale et orientale)

- L'investissement dans les infrastructures sociales (renouvellement urbain, promotion de l'insertion sociale par l'amélioration de l'accès aux services sociaux, culturels et récréatifs), prioritairement orientés vers les huit pays les moins développés de l'UE : 626 millions d'euros.

Surtout, selon la Commission, les ressources allouées aux Fonds Structurels ont doublé par rapport à la période précédente. Pour l'UE, cela va au-delà des prescriptions minimales du cadre réglementaire, pour atteindre 50% de plus que le montant obligatoire (selon Maros Sefcovic, Vice-Président de la Commission en charge de l'Union énergétique). Selon les données de la Commission, 16 à 18 milliards d'euros sont fléchés vers la performance énergétique des logements, des bâtiments publics et des bâtiments industriels. Cette augmentation est particulièrement sensible en Europe centrale et orientale, mais elle est vraie sur l'ensemble des pays de l'Union.

Alors que 50% du parc de logements en Europe n'est pas performant et que la dépendance énergétique aux importations approche les 100%, la Commission souhaiterait cibler prioritairement le logement. Investir dans la performance énergétique des bâtiments est « *le moyen le moins cher, le plus rapide et le plus efficace pour réduire notre dépendance énergétique en réduisant notre demande énergétique* »¹.

Pour les représentants européens du logement social, des associations de solidarité, des associations environnementales, la performance énergétique des bâtiments a de nombreux effets positifs sur l'emploi, la santé, l'environnement.

Par ailleurs, près de 20 milliards d'euros du FEDER ont été dédiés par les autorités de gestion, à des objectifs d'insertion sociale et éducatifs pour la période de programmation 2014-2020, pour des investissements dans le social, la santé, l'éducation, l'enfance et les infrastructures de logement.

Dans le cadre des Fonds Structurels, le taux de soutien de l'UE par projet est prévu pour se situer au minimum à 50%, mais peut varier d'un pays à l'autre, en fonction du marché et de la situation économique. Par exemple en Autriche, le taux de soutien est attendu à 25% en raison de l'existence de ressources nationales significatives et du haut niveau de développement économique, alors qu'en Hongrie, par exemple, le taux de soutien par projet peut atteindre 80% pour les projets liés à la performance énergétique.

38 milliards d'euros des Fonds Structurels seront dépensés sur l'économie décarbonée, ce qui comprend la performance énergétique, la production et la consommation d'énergie renouvelable, les systèmes de distributions intelligents, la mobilité urbaine durable, la recherche et l'innovation dans ces domaines. Le soutien provient plus précisément du FEDER et du FC, complété par Horizon 2020.

2 milliards d'euros du FEDER sont axés sur le développement de systèmes intelligents d'électricité et de gaz.

LA COMBINAISON DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le champ des instruments financiers a été élargi, ce qui signifie une distinction moins stricte entre secteurs, bénéficiaires, activités qui doivent être soutenues.² Les programmes opérationnels deviennent « multi-fonds », ce qui permet aux Etats Membres d'utiliser les outils financiers pour tous les objectifs thématiques, pour tous les fonds (FEDER, FSE, FC, FEADER, aides nationales). Cette mise en cohérence permet une meilleure articulation des instruments financiers aux autres soutiens européens (subventions, prêts). A titre d'illustration, le FSE et le FEDER peuvent être combinés pour viser une « *économie décarbonée et frugale en*

¹ Adrian Joyce, Secrétaire Général de l'Alliance européenne des entreprises pour l'efficacité énergétique des bâtiments (EuroACE).

² http://ec.europa.eu/regional_policy/en/funding/financial-instruments/2007-2013-changes/

énergie, à travers l'éducation et les dispositifs de formation nécessaires à l'adaptation des compétences et des diplômes, la meilleure qualification des travailleurs, mais aussi la création d'emplois nouveaux dans les secteurs liés à l'environnement et à l'énergie.³ » Cette combinaison pourrait également être utilisée par exemple pour les locataires sans emploi...

Les instruments financiers européens doivent désormais être construits sur la base de l'identification préalable des insuffisances du marché, de situations d'investissement non-optimal, les besoins d'investissement, avec la participation possible du secteur privé dès lors qu'il en résulte une valeur ajoutée sociale correspondant aux objectifs des instruments financiers en question. Cette évaluation préalable vise à aider à éviter les superpositions entre les instruments de financements gérés par différents acteurs à différents niveaux.

UNE AMBITION PLUS STRATEGIQUE

D'autres améliorations sont apportées par rapport à la période précédente. D'abord, la Commission développe une nouvelle approche à travers laquelle elle essaie d'attribuer ses soutiens avec plus de discernement, dans une optique plus stratégique, dans le cadre d'un management partagé des fonds et en essayant d'être concentrée sur les résultats.

Par ailleurs, en 2014-2020, les secteurs prioritaires sont ceux qui permettent un développement durable et intelligent de long-terme, comme la recherche, l'innovation, les technologies, ou l'économie décarbonée.

Comme mentionné plus haut, le soutien à l'économie décarbonée est le plus important (20% des fonds structurels y sont dédiés). Parmi d'autres, comme la distribution intelligente, l'énergie renouvelable, la recherche et l'innovation, l'efficacité énergétique reçoit la plus large part du financement visant à une économie décarbonée.

La contribution de la Politique de Cohésion à l'économie décarbonée à travers le FEDER et le FC est clairement plus ambitieuse que lors de la période précédente.

2007-2013

- Uniquement l'efficacité énergétique et le développement urbain.
- Couverture géographique limitée
- Déclinaison lente
- Peu d'effet levier
- MAIS des expériences intéressantes

2014-2020

- Tous les projets sont éligibles aux fonds de la Politique de Cohésion
- Déclinaison accélérée
- Soutien plus sophistiqué et adapté aux besoins
- Effet levier plus important

SUBVENTIONS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DES FONDS STRUCTURELS

88% des fonds structurels sont dédiés à des subventions (pour les réhabilitations lourdes dans le logement social, ce qui dans l'acception européenne comprend l'hébergement associatif) ; les 12% restants sont des prêts. L'argent des Fonds Structurels provient à la fois du secteur public (Politique de Cohésion) et du secteur privé (banques, investisseurs de long terme, autres intermédiaires financiers).

Les subventions devraient par exemple être utilisées pour la réhabilitation de bâtiments n'atteignant pas les niveaux de performance énergétique prescrits, ou pour aider au développement de nouvelles technologies, ou pour résoudre des difficultés sociales exacerbées par la crise comme la précarité énergétique.

³ Housing Europe, State of Housing in the EU, 2015, p.96

Selon la Commission, afin de décider si des subventions ou d'autres interventions financières⁴ sont nécessaires, une analyse du marché national et régional doit être établie en amont.

PREMIERS EXEMPLES DE PROJETS LIÉS AU LOGEMENT, PAR LES FONDS STRUCTURELS

Schéma de subvention au développement urbain à destination des collectivités territoriales (Irlande)

Ce schéma d'intervention vient d'être lancé, proposant une subvention au développement urbain durable dans un certain nombre de centres urbains. Un budget de 80 millions d'euros est disponible dans les Programmes Opérationnels Régionaux, à destination des collectivités de Gateways et Hubs, pour le soutien aux projets qui contribuent au développement social, économique et environnemental de ces aires urbaines.

Les collectivités territoriales sélectionneront et prioriseront les projets selon les perspectives de contribution au développement social, économique et environnemental des communes concernées. Les deux autorités de gestion régionales concernées doivent transmettre un appel à propositions aux communes concernées incessamment⁵.

Projet Habitat 70 (France)

Ce projet prévoit des réhabilitations, démolitions, constructions de 54 logements dans la région de Montmarin. L'objectif est d'atteindre le niveau BBC de performance énergétique, dans la rénovation. En complément, il vise à améliorer le confort et les conditions de vie des locataires, en ajoutant des balcons suspendus à chaque logement. Les fonds proviennent d'un appel d'offre de la Région Franche-Comté (Effilogis), de l'ANRU, et du FEDER, complété par des prêts CDC et des fonds propres d'Habitat 70 (sachant que la Banque Européenne d'Investissement alimente désormais la Caisse des Dépôts pour les apports en haut de bilan des organismes de logement social...)⁶.

Financer l'insertion sociale de groupes défavorisés en milieu rural par les FEADER

Une des priorités du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) vise explicitement le développement social et économique des populations rurales, et il vise à contribuer à lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les zones rurales, où différents groupes défavorisés vivent, dont les Roms et les Gens du Voyage. Cette ambition peut concerner le logement et les services connexes.

En guise de défi, la Commission a émis la condition qu'au cours de la mise en œuvre des Programmes Opérationnels, les Etats Membres éviteront toute discrimination sur l'origine ethnique. Les Etats Membres peuvent évaluer et identifier les besoins des groupes les plus en difficultés au sein de leur population et cibler les aide, par exemple accorder des points supplémentaires pour les projets concernant des populations défavorisées, y compris en mentionnant explicitement les groupes visés.

En plus du logement abordable, plusieurs dispositifs peuvent être considérés comme opportuns : formation professionnelle, acquisition de compétences, activités non-agricoles, développement de fermes paysannes, le montage d'outils d'investissement dans les activités non-agricoles, services essentiels et nouveau villageois dans les zones rurales.

LE LIEN ENTRE LES FONDS STRUCTURELS ET LE PLAN D'INVESTISSEMENT JUNCKER (EFSI)

Visant à la croissance économique, la création d'emploi et l'innovation, le Fonds européen pour l'investissement stratégique (EFSI), peut être considéré comme un élément du paquet « Politique de Cohésion », en complément des Fonds Structurels.

⁴ Prêts, garanties et fonds propres. Les modes d'intervention différents selon les pays, reflétant les différences entre les montants disponibles, les situations nationales et les priorités d'action.

⁵ Plus d'information sur : http://www.southernassembly.ie/en/newsroom/details/urban_development_grant_scheme_for_local_authorities

⁶ Plus d'information sur : <http://union-habitat.eu/?article377>

Les Fonds Structurels et le Plan d'Investissement sont des fonds bien distincts, avec des raisons d'être différentes et déclinés à travers des outils financiers spécifiques. Alors que le Plan d'Investissement vise à attirer des investissements privés sur des projets économiquement viables, le gros des Fonds Structurels consiste en subvention pour des projets qui précisément ne le sont pas sans ce soutien. Néanmoins, en pratiques ils peuvent se combiner, car la Banque Européenne d'Investissement (BEI) peut librement consentir des prêts pour soutenir des actions qui pourraient potentiellement être financées par les Fonds Structurels.

En termes d'affectation des moyens mobilisés, la communication de la Commission sur le Plan d'Investissement prévoit une affectation de 20% des Fonds Structurels à aux efforts tendant à une économie décarbonée. Dans le même temps, la Politique de Cohésion joue un rôle majeur dans la déclinaison de l'Union Energétique sur le terrain, avec des possibilités nombreuses autour de l'énergie durable.

Les Fonds Structurels doivent être utilisés pour des projets locaux et régionaux contribuant à la cohésion économique et sociale. A l'opposé le Plan d'investissement ne sera pas fléché vers certains secteur ou certains territoires. Pour autant les critères de viabilité économique des projets, demandé par le Plan différeront selon le secteur d'activité et le « rendement sociétal » qui seront pris en compte dans l'instruction.

Dans le cadre du Plan d'Investissement, l'ambition est d'au moins doubler l'utilisation d'outils financiers innovants (autres que la subvention) dans les Fonds Structurels, en 2014-2020, par rapport à la période précédente. L'utilisation de ces outils (prêts, garanties, apports en fonds propres) vise à un effet levier plus important, donc un impact plus fort des moyens mobilisés.

Les Etats Membres peuvent contribuer via les gouvernements centraux ou par les Banques nationales dédiées (type Caisse des Dépôts). D'après la Commission, cela permettra des investissements additionnels à hauteur d'au moins 20 milliards d'euros entre 2015 et 2017.

COMMENT CONJUGUER FONDS STRUCTURELS ET PLAN D'INVESTISSEMENT DANS UN MÊME PROJET

Les Fonds Structurels peuvent être utilisés par les Etats Membres simultanément au Plan d'Investissement, pour les projets éligibles. Cela signifie que, pour utiliser aussi effectivement que possible l'aide à l'investissement, il importe de se focaliser sur les domaines clés visés par les fonds et de maximiser l'effet multiplicateur de l'investissement. Cela suppose un recours accentué aux outils financiers sous forme de prêts, de garanties et d'apport en fonds propres, mais également de quasi-fonds propres, de capital, de financement de dette, en complément des subventions classiques.

Le Plan d'Investissement est flexible en termes d'outil à mobiliser, en fonction du projet concerné, afin de mobiliser les solutions financières les plus efficaces. Son objectif principal est de proposer des solutions financières qui encouragent les investisseurs privés.

A PROPOS DES AIDES D'ETAT

Les projets soutenus par les Fonds Structurels doivent se conformer à la réglementation européenne sur les « aides d'Etat », avec un projet dont l'objet est circonscris au périmètre du/des fonds envisagés. Pour autant, en matière de logement social (incluant le logement très social associatif et l'hébergement), la décision de la Commission du 20 décembre 2011 sur la compensation des services publics (interprétation de l'art.106 TFUE en matière de Services d'Intérêt Economique Général), doit être appliquée : les Fonds Structurels sont considérés comme une partie des aides d'Etat reçues pour un projet de logement social. En gros, ce qui passe pour conforme au droit européen en matière d'aides publiques nationales prévaut au niveau des aides européennes dont les autorités nationales ou régionales assurent la gestion. Pour autant, la revue du cadre réglementaire pourrait modifier cette situation (dossier T-202/10 RENV- Stichting Woonlinie et al. c. Commission). Dans le cadre du Plan d'Investissement, les règles sont un peu plus souples, sauf en matière d'infrastructures ou de projets qui visent eux-mêmes à créer des mécanismes d'investissement, qui sont soumis au régime des aides d'Etat.

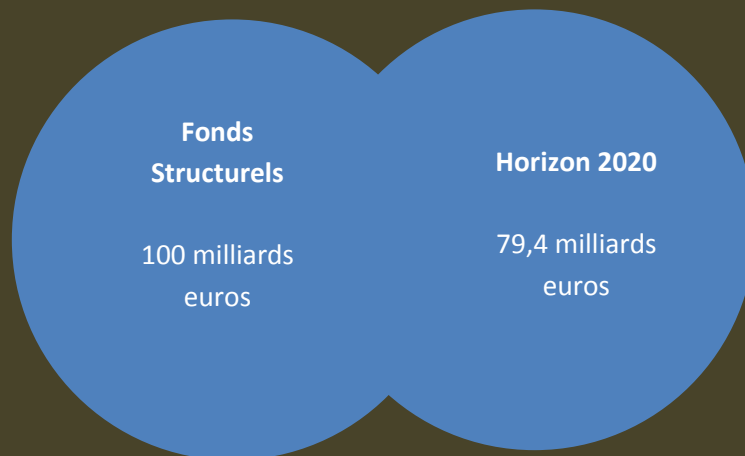
La réglementation des aides d'Etat vise à s'assurer que les projets répondent à des besoins réels, que les coûts soient proportionnés au service rendus, que l'argent public soit nécessaire à la concrétisation des projets, et que les réalisations soient conformes au projet.

Pour les Fonds Structurels, comme pour le Plan d'Investissement, le soutien public ne doit pas aboutir à une surcompensation, et pour le Plan, l'aide d'Etat doit être limitée à ce qui est nécessaire pour initier l'investissement.

LA RELATION ENTRE LES FONDS D'INVESTISSEMENT ET « HORIZON 2020 »

Comme mentionné précédemment, les Fonds Structurels seront complétés par 79,4 milliards d'euros, qui proviennent du Programme Horizon 2020, dans le champ de l'innovation.

2,7 milliards de Horizon 2020 (3,5%) serviront comme capital d'amorçage pour le Plan d'Investissement, pour générer des investissements additionnels. Cet argent servira à l'investissement des projets innovants à effet levier particulièrement large. Par exemple, Horizon 2020 pourrait être utilisé pour des projets facilitant l'auto-production ou l'auto-consommation d'énergies par les communautés locales.



SURVOL STATISTIQUE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

En 2014-2020 la structure des Programmes Opérationnels a également change. Alors qu'en 2007-2013 les Programmes Opérationnels suivaient une logique géographique et étaient exclusivement régionaux, dans la période actuelle des programmes thématiques et mixtes entre thèmes et couverture territoriale ont vu le jour. En Italie, Allemagne, Angleterre et Pologne, les programmes sont demeurés strictement régionaux correspondant aux modalités strictement décentralisées de leur élaboration. Les Pays-Bas, la Hongrie, la République Tchèque et la Bulgarie sont caractérisées par la présence de programmes opérationnels thématiques, et s'inscrivent plutôt dans une logique de priorités d'action que d'adaptation territoriale. Enfin, les autres pays ont combiné les Programmes Opérationnels thématiques et régionaux, comme l'Espagne, la France, le Portugal et la Suède.

Sur les 28 Etats Membres de l'UE, parmi les 188 Programmes Opérationnels adoptés, 145 réfèrent directement ou indirectement au logement, ce qui signifie que le logement est éligible à 77% du budget. Ci-dessous, le tableau résume la présence de priorités liées au logement dans les Programmes Opérationnels à travers l'Europe.

	Programmes Opérationnels	Ouverts au logement	En%
Autriche	1	1	100%
Belgique	3	3	100%
République Tchèque	7	4	57%
Danemark	1	1	100%
Hongrie	6	5	83%
Estonie	1	1	100%
Finlande	2	2	100%
Allemagne	16	13	81%
France	34	24	71%
Irlande	2	2	100%
Italie	14	11	79%
Luxembourg	1	1	100%
Pays-Bas	4	4	100%
Pologne	16	12	75%
Portugal	10	8	80%
Espagne	21	17	78%
Suède	9	5	56%
Royaume-Uni	5	5	100%
Bulgarie	3	1	33%
Lettonie	1	1	100%
Lituanie	1	1	100%
Slovaquie	6	3	50%
Grèce	17	14	82%
Slovénie	1	1	100%
Croatie	1	1	100%
Malte	2	1	50%
Roumanie	4	2	50%
Chypre	1	1	100%

Comme mentionné précédemment les deux priorités principales de la période actuelle en matière de logement sont l'efficacité énergétique et l'insertion sociale. La Slovaquie, la Belgique, le Portugal et l'Estonie ont plutôt mis l'accent sur l'insertion sociale, alors que l'Italie, la Lituanie, la Suède et Luxembourg sont plus axés sur l'efficacité énergétique. La Pologne a établi des Programmes Opérationnels ambitieux en ce domaine, destinant des moyens spécifiquement destinés à assurer l'accès au logement des personnes souffrant de désordres psychiques. La Slovaquie, le Portugal et l'Estonie ont également défini des objectifs liés à l'insertion sociale : la Slovaquie s'est donné comme axes prioritaires « *l'insertion sociale et les facilités techniques à l'attention des communautés Roms marginalisées* » et la « *facilitation de la transformation des services sociaux.* » La République Tchèque, la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie ont établi des démarches similaires en intégrant des dispositions visant l'intégration des groupes marginalisés dans leurs Programmes Opérationnels, notamment les Roms. Le Portugal a porté une insistance particulière à « combattre la pauvreté et toute forme de discrimination » et au « *développement urbain durable.* »

Enfin, l'Estonie s'est donnée l'objectif de réduire le taux de personnes en risque de pauvreté de 15% d'ici 2020 et d'améliorer les services sociaux et de solidarité (+11%). La Finlande et la Belgique sont des optiques assez proches de cette dernière.

En matière d'efficacité énergétique, deux sous-priorités sont à distinguer : la première est l'utilisation d'énergies renouvelables et intelligentes dans les infrastructures publiques, y compris les bâtiments publics et le secteur du logement. L'Italie et la France ont mis l'accent sur les investissements dans les infrastructures publiques et dans les immeubles collectifs d'habitation, dans cette perspective.

La seconde sous-priorité vise à « soutenir le basculement vers une économie décarbonée dans tous les secteurs, en particulier dans les aires urbaines », passant par les énergies renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique. La Belgique, le Luxembourg et la Suède sont engagés dans ce domaine et cette dernière lie insertion sociale et efficacité énergétique dans l'un de ses Programmes Opérationnels : « promouvoir l'utilisation d'une co-génération ultra-efficace de chauffage et d'énergie » et « apporter une aide pour la régénérescence physique, économique et sociale des communautés en déprise, dans les aires urbaines et rurales. »

FRANCE

En France, 34 Programmes Opérationnels ont été adoptés pour la nouvelle période (ce qui inclut les régions d'outre-mer). En termes de priorités, 24 Programmes déclinant le FEDER et le FSE concernent le logement. Les thèmes peuvent varier selon les différentes régions, mais la France dispose tout-de-même de priorités claires. En matière d'efficacité énergétique, il existe des différences notables entre les Programmes Opérationnels : certaines régions ont déjà pré-identifié le logement social comme un champ d'attribution du FEDER et d'autres proposent une approche plus large de l'efficacité énergétique (comprenant le logement social, le logement privé et les bâtiments publics).¹²

Au total le FEDER et le FSE distribuent 15,5 milliards d'euros en France. Cette enveloppe est comparable à celle de la période précédente. En matière de FEDER, le montant disponible est de 8,4 milliards d'euros, dont 470 millions sont affectés en priorité à l'efficacité énergétique.

Sur les 7,1 milliards d'euros du FSE, nous n'avons pas de donnée sur la part consacrée à l'insertion sociale qui peut être en lien avec le logement. ¹³

Plus concrètement, 470 millions d'euros sont dédiés à l'efficacité énergétique, couvrant non seulement les solutions d'efficacité énergétique pour le logement social, mais aussi pour combattre la précarité énergétique, soutenir l'emploi local et la réduction de la consommation énergétique. Les résultats attendus sont très ambitieux, visant à la création de 42 000 nouveaux emplois locaux et réduire le coût de l'énergie pour plus de 150 000 ménages à bas revenu. L'Union Sociale Pour l'Habitat (la fédération des bailleurs sociaux), souligne que les ménages en France sont les bénéficiaires ultimes des investissements dans l'efficacité énergétique dans un contexte où le législateur a érigé l'efficacité énergétique au rang de priorité. ¹⁴

Comparé à la période précédente (2007-2013), où la rénovation efficace des immeubles a engagé 204,1 millions d'euros, la même activité pour la période actuelle pourrait monter jusqu'à 265,9 millions d'euros. Il n'existe pas encore de programme fléchant ces moyens.

L'USH a développé un système de soutien aux organismes HLM leur permettant de vérifier et calculer les "surcompensations" des projets cofinancés par le FEDER. ¹⁵

En matière d'insertion sociale, deux approches se distinguent à la lecture des 24 Programmes Opérationnels : seules 4 régions (Ile-de-France, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont intégré spécifiquement l'insertion sociale en matière de logement dans leur Programme, même si la demande en matière de logement, en particulier l'habitat adapté aux situations d'urgence, ne cesse d'augmenter. Les autres Régions de France n'ont prévu d'engager le FEDER et le FSE que sur une approche globale de l'insertion sociale, principalement à travers des actions de formation, d'éducation, d'aide au retour à l'emploi.

Pour la période actuelle, l'habitat des communautés marginalisées n'est pas suffisamment pris à cœur par les politiques mises en œuvre, en dépit du cadre réglementaire européen favorable (article 5, 9-c-règlement (UE) N°1301/2013) et l'Accord de Partenariat (PA) signé par la France.

Information issue de : Commission, DG REGIO, Geographical Unit for France

Jose Fleuret: jose.fleuret@ec.europa.eu

Contact USH Europe

Carine Puyol: carine.puyol@union-habitat.org

Contact Ministère

philippe.ramet@diplomatie.gouv.fr

Contact Fédération des ESH

Marine Carrat: + 33 (0)1 40 75 68 57
m.carrat@esh.fr

“Breakdown of the Available Funds by Thematic Objective in France” [Point sur la consommation des fonds par objectif thématique en France] sur le site INFOREGIO : <https://cohesiondata.ec.europa.eu/EU-Cohesion-Funding/Breakdown-Of-The-Available-Funds-By-Thematic-Objec/kqam-6gmi>)

12 Plus d'info : <http://www.union-habitat.eu/?rubrique239>

13 Plus d'info : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020

14 Plus d'info : <http://www.union-habitat.eu/?article396>

15 Plus d'info : <http://www.union-habitat.eu/?rubrique277>